

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 17 MARS 2016

Le mercredi 9 mars 2016 convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le jeudi 17 mars 2016 et dont l'ordre du jour portait sur

- Procédure de déclassement du chemin rural dit « Chemin aux arbres »
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public
- Demande d'adhésion de la commune de FLESQUIERES au SIVU « Les Murs Mitoyens »
- Questions diverses

Membres présents : Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Pascal FOULON, Mr Julien LEONARD, Mme Anabela DOMINGUES BEZELGA, Mr Bernard RONNEL, Mme Janine TOURAINNE LEMAIRE, Mr José CARVALHO, Mme Violetta LOCOSSE DE LUCA, Mme Stéphanie DESBONNET BUIRON, Mr Grégory HERBIN, Mme Michèle BRULANT BANSE, Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques RENARD, Mr Jacques LERICHE

Membres représentés : Mme Virginie BOUDAILLER qui a donné procuration à Mr Pascal FOULON, Mme Valérie COULON qui a donné procuration à Mme Anabela DOMINGUES BEZELGA, Mme Valérie LEFEVRE qui a donné procuration à M. Pierre-Alain TAISNE,

Membres absents : Mr. Eric HAVARD, Mr Frédéric BRICOUT

Monsieur Julien LEONARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 18 février 2016. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

1^{ère} QUESTION : PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN AUX ARBRES »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 février 2015 portant sur la reprise de la propriété du Chemin dit « Chemin aux Arbres » par l'Association Foncière de Remembrement. Monsieur le Maire précise que dans cette délibération, il n'a pas été indiqué le prix de la vente et qu'il convient de préciser celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du « Chemin aux arbres » au profit de l'Association Foncière de Remembrement moyennant le prix d'un euro symbolique.

2^{ème} QUESTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – REFECTION DE 2 CLASSES + CHANGEMENT DES CHASSIS DE FENETRES DE LA MAIRIE, DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien à l'investissement. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Cette dotation budgétaire de soutien à l'investissement est composée de deux enveloppes :

- 1) 500 millions d'euros sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités
- 2) 300 millions d'euros sont dédiés au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

L'enveloppe de 500 millions d'euros concerne la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de population nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.

L'enveloppe de 300 millions d'euros est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.

La priorité est donnée aux projets prêts à démarrer, le dispositif n'étant pas renouvelé en 2017.

Monsieur le Maire présente le projet de réfection de deux classes de l'école primaire ainsi que le projet portant sur le changement des fenêtres de la mairie et des écoles primaire et maternelle. Le changement de ces fenêtres représentant 57 châssis permettrait de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments. Monsieur le Maire propose donc de solliciter ce nouveau fonds, ces travaux faisant partie des types d'opérations éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Considérant que les travaux relatifs à la réfection de deux classes et au changement des châssis de fenêtres de la mairie et des écoles primaire et maternelle sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (Transition énergétique) :

- Approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, d'un cout estimatif global de 82 555,26 H.T. soit 99 066,49 TTC.
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'engage à débiter les travaux avant le 31 décembre 2016,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint en cas d'absence du Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2016.

3^{ème} QUESTION: DEMANDE D'ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRESIS »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'une nouvelle commune, FLEQUIERES, a fait une demande d'adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette nouvelle demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de FLESQUIERES au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

QUESTIONS DIVERSES

Madame Anabela BEZELGA prend la parole et précise que l'espace polyvalent va être prochainement équipé d'un sonomètre et qu'il convient de fixer le montant de la caution qui sera acquise en cas de coupure d'électricité après 3 alertes. Elle rappelle que la Salle des fêtes est équipée du même système et que la caution est fixée à 100,00 euros. Elle propose donc de définir le même montant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la caution pour le sonomètre de l'Espace Polyvalent à 100,00 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.